

Dispositif CELLULE STAGES

Ville de Roubaix - FACE Lille Métropole

BILAN de trois ans d'expériences
2009-2012

CADRE

I. Contexte

Depuis 2008, la **Ville de Roubaix** met en place une politique active de prévention de l'exclusion et des discriminations à destination des publics scolaires (collégiens et lycéens).

Depuis 2009, un accompagnement vers la découverte de l'entreprise est réalisé avec les établissements scolaires de Roubaix par le **club d'entreprises FACE Lille métropole** (Fondation Agir Contre l'Exclusion) : le dispositif Cellule stages.

En effet, FACE Lille Métropole accompagne depuis 2001 de nombreux établissements scolaires de la métropole lilloise en facilitant l'accès à l'entreprise de collégiens et de lycéens désireux de découvrir ce monde mais confronté à des freins liés à leur origine, leur situation géographique, l'absence de réseau de leurs parents ou à des difficultés personnelles.

FACE Lille Métropole a mis en oeuvre la Cellule stages durant trois années scolaires successives : 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012.

2. Contenu de l'action

Le dispositif Cellule Stages vise à lutter contre les inégalités d'accès aux stages, en proposant aux collégiens et lycéens **un protocole méthodologique d'accompagnement** pour leur recherche de stages.

L'objectif est donc de permettre à ces jeunes de s'appuyer sur le réseau de FACE Lille Métropole en bénéficiant d'une **préparation spécifique et adaptée pour leur recherche de stages** et en bénéficiant **d'offres de stages réservées**.

Un « **Forum stages** » est organisé à l'attention des collégiens afin de les mettre en situation concrète de rencontres avec des entreprises en vue de trouver un stage qui leur convienne.

Les ateliers développés, animés par des collaborateurs d'entreprises, sont les suivants :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- ateliers relance téléphonique
- ateliers simulations d'entretiens téléphoniques et physiques
- atelier savoir être/sensibilisation à la discrimination
- atelier « identifier et développer son réseau d'entreprises »

3. Pilotage

Au sein de la Ville, l'action est co-pilotée par l'Adjointe déléguée à la Politique de la Jeunesse et à la Lutte contre les Discriminations, et par l'Adjoint délégué à l'Education.

Un comité de suivi du dispositif rassemble trois fois par an, à l'initiative de ces deux Adjoints, le prestataire, les établissements d'enseignement secondaire participants ainsi que les directions de la Jeunesse, de l'Education, de l'Economie et de la Cohésion sociale.

L'ingénierie du dispositif est assurée par la Direction du projet de cohésion sociale.

BILAN QUANTITATIF

Le dispositif Cellule stages fut en trois ans en constante évolution, s'adaptant aux demandes des établissements scolaires suivant les résultats obtenus. Les établissements scolaires furent de plus en plus nombreux à souhaiter bénéficier du dispositif et de manière de plus en plus « sur-mesure ».

En trois ans, 11 établissements scolaires d'enseignement secondaire ont pris part à la Cellule Stages.

• Dispositif “Cellule Stages” en 2009-2010

- 98 lycéens et collégiens bénéficiaires (83 collégiens et 15 lycéens),
- 7 établissements scolaires participants,
- 16 entreprises et 10 collaborateurs impliqués,
- 13 entreprises participantes et 14 stages proposés au forum stages du 5 mars 2010
- 27 000 € de financement par la Ville

De nombreux ateliers d'accompagnement à la recherche de stage menés au sein des établissements scolaires.

• Dispositif « Cellule Stages » en 2010-2011

- 221 lycéens et collégiens bénéficiaires (71 collégiens et 150 lycéens),
- 7 établissements scolaires participants,
- 29 entreprises et 21 collaborateurs impliqués,
- 53 offres de stages proposées dans le cadre du forum des stages de février 2011,
- 27 000 € de financement par la Ville

Le dispositif se concrétisa également par de nombreux ateliers d'accompagnement à la recherche de stages à destination de lycéens en BAC pro, d'étudiants en BTS et de collégiens.

• Dispositif « Cellule Stages » en 2011-2012

Le dispositif est encore en cours et se clôturera en octobre 2012.

Objectifs :

- s'adapter aux besoins spécifiques des lycées participants en individualisant les accompagnements.
- Proposer un premier accompagnement aux élèves de 3ème au collège
- Proposer un deuxième accompagnement aux élèves de 4ème en vue d'un forum stages organisé à la rentrée 2012 à leur intention.

Au 30 juin 2012, on compte 181 bénéficiaires, dont 61 collégiens et 120 lycéens. La répartition des bénéficiaires par établissements scolaires est la suivante :

- Collège Monod : 12
- Collège Anne Franck : 10
- Collège Van der Meersch : 12
- Lycée de Vinci (3ème insertion) : 27
- Lycée Jean Rostand : 24
- Lycée Jean Moulin : 96

D'autres bénéficiaires s'y ajouteront, une fois que l'accompagnement des 4èmes sera finalisé.

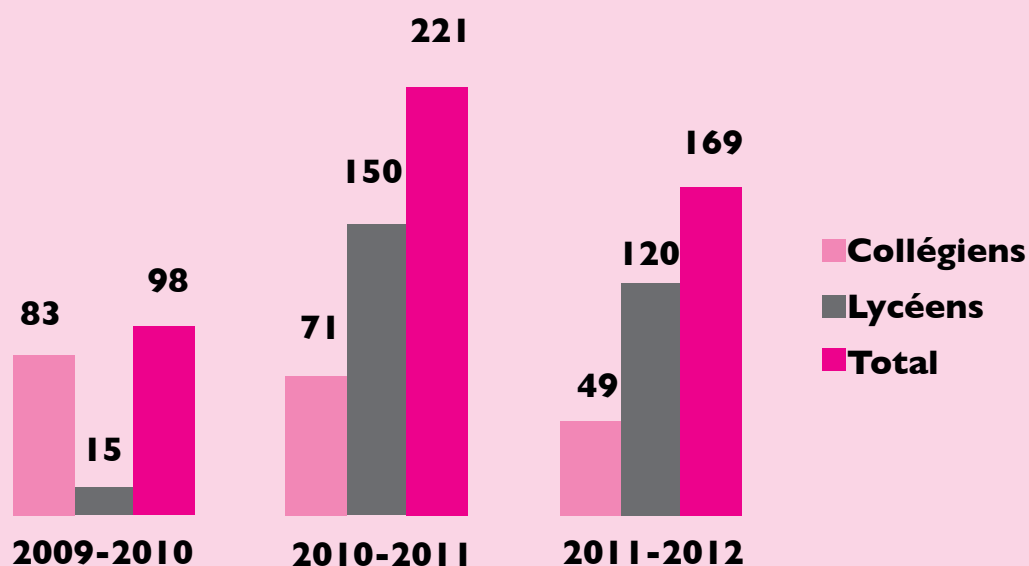
Les établissements scolaires participants sont au nombre de 9 :

- Collèges : Samain, Van der Meersch, Lebas, Monod, Anne Franck, Sévigné
- Lycées : De Vinci, Jean Moulin et Rostand.

Le lycée Loucheur a également été approché et a répondu positivement.

Le financement par la Ville reste le même : 27 000 €

Répartition du nombre de participants sur les 3 dispositifs :



(chiffres au 30 avril 2012)

ETABLISSEMENT	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Collège Baudelaire	Oui		
Collège Samain			Oui
Collège Lebas		Oui	Oui
Collège Van Der Meersch	Oui	Oui	Oui
Collège Monod	Oui	Oui	Oui
Collège Anne Franck	Oui	Oui	Oui
Collège Sévigné	Oui		Oui
Lycée Turgot	Oui		
Lycée De Vinci	Oui	Oui	Oui
Lycée Jean Moulin		Oui	Oui
Lycée Jean Rostand		Oui	Oui

BILAN QUALITATIF

• Un constat de départ préoccupant

- 20 % des jeunes de moins de 16 ans ont des difficultés d'accès au stage (45% pour des jeunes issus des quartiers en zone urbaine sensible)
- 1 élève sur 4 se sent discriminé durant sa scolarité
- Le taux de décrochage scolaire à 17 ans s'élève à 14,5%
- Des choix de stage souvent faits par dépit
- Des rapprochements entre jeunes et entreprises difficiles
(chiffres nationaux)

• Une solution adaptée...

Le dispositif Cellule Stages à Roubaix vise à agir contre ces exclusions et ces discriminations en :

- Travaillant simultanément sur les idées préconçues tant auprès de l'élève que de l'entreprise
- Impliquant concrètement l'entreprise à chaque étape du dispositif
- Garantissant l'égalité des chances (tous les élèves bénéficient d'une préparation adaptée et individualisée)
- Garantissant l'égalité de traitement (toutes les candidatures des élèves participant au forum stages sont validées sur le seul critère de la motivation)

Les entreprises reproduisent, dans leur choix de stagiaires, leur propre corps social : c'est pourquoi un travail de sensibilisation en interne des entreprises est primordial pour faire changer les choses.

En matière de recrutement, il s'agit de travailler à caractériser la motivation du candidat et préciser les critères de sélection afin de sortir du seul critère du ressenti du recruteur.

... pour un public ciblé

La difficulté d'accès aux stages des jeunes se caractérise par :

- Un manque de connaissance de l'entreprise et de ses codes
- Des difficultés de présentation
- Une mobilité très limitée
- Une mauvaise image de la part de l'entreprise pour les jeunes issus des quartiers
- Un intérêt limité des entreprises pour les stages de découverte, d'observation

Le dispositif cellule stages vise à agir simultanément sur l'ensemble de ces problématiques.

• Un partenaire spécialisé, FACE Lille Métropole

- 16 ans en matière de lutte contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté
- La question d'accès aux stages est une priorité chez FACE Lille Métropole depuis 2003
- FACE Lille Métropole apporte son réseau et son expérience de mobilisation des entreprises afin d'apporter aux jeunes des solutions concrètes

FACE (Fondation Agir contre l'Exclusion) Lille Métropole est fort de ses 16 ans d'expérience d'actions concrètes de prévention de l'exclusion et des discriminations : le travail qu'ils réalisent auprès des dirigeants d'entreprises pour

une prise de conscience du processus insidieux de l'exclusion, pour la modification des représentations et pour la favorisation de mise en oeuvre d'actions est un atout précieux pour le dispositif Cellule stages.

Pour mettre en oeuvre le dispositif, un équivalent de travail temps plein est mobilisé par FACE.

Le chargé de mission de FACE en charge du dossier est Rémy FAVIER, détenant un réel savoir-faire d'ingénierie et de développement de projet.

D'autres collaborateurs de FACE travaillent sur le dispositif, entre autres pour la mobilisation des collaborateurs d'entreprises pour l'animation des ateliers et pour l'organisation du Forum stages.

La réactivité et l'efficacité de leur travail permettent au dispositif d'être en constante évolution, afin d'être au plus près des desideratas des établissements scolaires.

Avec FACE, les résultats sont tangibles et quantifiables. Les tableaux de bord mensuels et l'évaluation à mi-parcours permettent au dispositif de se réajuster en permanence.

Le dispositif Cellule stages de Roubaix est le projet d'accompagnement le plus abouti et le plus complet que FACE Lille Métropole propose, offrant de nombreuses plus values :

- Un accompagnement à plus grande échelle (4 fois plus que sur les autres territoires)
- Une plus grande diversité des niveaux scolaires accompagnés (accompagnement proposé jusqu'aux BTS sur Roubaix, uniquement pour les collégiens sur les autres territoires)
- Un accompagnement davantage axé sur la durée (une année scolaire entière pour Roubaix, un semestre pour les autres territoires)
- Une adaptation et une individualisation des accompagnements
- Une analyse sociodémographique des bénéficiaires du dispositif cellule stages
- Un laboratoire d'expérimentation et d'innovation (atelier « identifier et développer son réseau », simulation de candidature, sensibilisation à la thématique de la discrimination, la semaine de la découverte,...).

• Résultats qualitatifs

- Une action connue et reconnue par les établissements scolaires
- Une réponse professionnelle et adaptée
- Un dispositif en perpétuelle évolution
- Un dispositif source d'innovation
- Une réponse de plus en plus adaptée et individualisée

On constate ainsi au fil des années :

- une montée en charge du nombre de collèges et de lycées participants ;
- le doublement du travail effectué auprès des collégiens (accompagnement des 3èmes et des 4èmes)
- un Forum Stages dont la formule s'est affinée, se déplaçant de mars à octobre afin de s'adapter aux différents agendas des départs en stages ;
- le développement d'expérimentations avec les établissements scolaires dont " la semaine de stage découverte" avec le collège Monod ;
- un travail "sur mesure" auprès des lycées, en fonction de leurs filières et de leurs spécificités.

APPRECIATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

• Actions pédagogiques des établissements scolaires

Les établissements scolaires mettent souvent en place des actions pédagogiques facilitant le départ en stages des élèves. Ces actions vont d'une sensibilisation aux différents types d'entreprises ou de métiers jusqu'à un accompagnement renforcé.

L'accompagnement est en effet parfois très complet.

Au lycée professionnel Jean Moulin, l'accompagnement des élèves dans leur recherche de stage implique l'ensemble des enseignants de leurs équipes pédagogiques qui les aident dans la réalisation des documents professionnels et l'apprentissage des savoirs-être et savoirs-faire indispensables pour atteindre cet objectif. Ils disposent également d'un fichier fort des 900 adresses d'entreprises, associations et collectivités qui ont accueilli un stagiaire ces quatre dernières années.

Au collège Théodore Monod, il se compose de :

- Avant le stage : aide à la rédaction du CV et de la lettre de motivation si nécessaire ; accompagnement dans la recherche du stage d'observation.

Préparation et présentation d'un livret de stage incluant une formation à la recherche.

Selon les élèves, aide personnalisée pour guider vers des entreprises partenaires du collège

Option alternance en classe de 4ème pour des élèves en difficultés ou ayant un projet d'orientation trop peu défini.

- Pendant le stage : suivi par un enseignant lors de la semaine de stage.
- Après le stage : aide à la rédaction du rapport de stage et à la préparation de l'oral.

De même, **le collège Jean Lebas** prépare en amont les 18 semaines de stage des élèves en 3ème insertion :

- en mars-avril, rencontre des élèves de 4ème concernés
- fin juin : information des familles lors d'une réunion
- été : recherche de stages en entreprises
- septembre : beaucoup d'élèves arrivent déjà avec des noms de lieux de stages
- un bilan du stage est fait systématiquement en individuel avec l'élève, l'enseignant et le chef d'entreprise

• Difficultés rencontrées pour le départ en stage des élèves

I. Difficultés relatives aux élèves :

Les difficultés sont liées au manque d'investissement des jeunes dans cette recherche de stage par manque de motivation, peur de l'échec ou non perception des enjeux. Une recherche tardive mène souvent à un stage par défaut.

Des difficultés d'expression orale ou de savoir-être empêchent également le bon déroulement de la recherche de stage ou du stage lui-même.

La méconnaissance de la culture des entreprises et le manque de réseau sont également un frein.

La non-mobilité de certains élèves est un problème récurrent.

2. Difficultés relatives aux entreprises :

Certains établissements scolaires se plaignent du manque de relations avec les entreprises pour guider leurs élèves dans leurs recherches.

Les entreprises peinent également de plus en plus à accepter les élèves plus nombreux et plus jeunes depuis la mise en

oeuvre du Bac Pro 3 ans. Certaines entreprises voient un coût dans la prise en charge d'un stagiaire. Il existe une concentration des stages à certaines périodes, ce qui ne facilite pas l'accueil par les entreprises.

3. Difficultés relatives aux enseignants

La non-disponibilité de certains enseignants pour l'aide à la recherche d'un stage est parfois un problème. Certains relèvent également la difficulté de motivation des enseignants dans cet accompagnement.

• Apports de la Cellule Stages

Selon les établissements scolaires, l'intervention de FACE dans les collèges et lycées leur permet de « **casser les murs** » : elle apporte, par la rencontre avec des collaborateurs d'entreprises, une vision pragmatique des réalités de terrain.

La force du dispositif est de permettre la mise en relation des élèves avec des professionnels conscients des besoins de formations des jeunes et de leurs difficultés. Le discours, les compétences de ces professionnels et des personnels de FACE est un précieux soutien pour les enseignants.

Ainsi, un atelier de rédaction de CV avec un collaborateur d'entreprise devient plus légitime aux yeux des élèves que si le seul enseignant était intervenu.

La plupart du temps, l'accompagnement des élèves répond à leurs attentes : les partenaires viennent en renfort des enseignants avec leur maîtrise du contexte dans lequel évolue **le monde professionnel** qui doit accueillir les jeunes. L'action complète ce qui est fait par l'établissement scolaire. Cela permet d'accompagner certains élèves de manière plus individuelle.

La souplesse du travail avec FACE Lille Métropole est souvent soulignée : elle permet d'être réactif et de répondre aux attentes précises de chaque établissement dans ses particularités.

L'action ne permet cependant pas toujours aux élèves de partir vers des lieux de stage intéressants.

La Cellule stages permet aussi de travailler avec les élèves sur leurs **savoir-être** et leurs capacités de communication.

• Impact de la cellule stages sur les parcours scolaires des élèves

La Cellule stages donne aux jeunes une capacité de remise en cause personnelle sur leur choix d'orientation pour leur futur métier.

Elle donne également aux élèves une réelle **motivation** et la fierté d'être reconnus et valorisés par des professionnels, des adultes autres que leurs professeurs.

Certains établissements constatent une augmentation des résultats scolaires des élèves bénéficiaires.

La reprise de **confiance en soi** semble centrale : elle joue pour l'orientation professionnelle mais aussi pour la poursuite d'études.

Globalement, on peut dire que le dispositif permet de contribuer à lutter contre le décrochage scolaire. La reprise de confiance en soi générée par la Cellule stages évite des décrochages scolaires qui seraient inévitablement arrivés par la suite.

Il est à noter que les élèves ciblés par les établissements scolaires pour être suivis par la cellule stage ne sont pas forcément des décrocheurs potentiels.

On peut parfois cependant constater un effet pervers : la démobilité scolaire des élèves qui ont trouvé un stage.

En ce qui concerne le **lycée professionnel Jean Moulin**, il précise n'avoir jamais souhaité que ce dispositif soit réservé à un nombre restreint d'élèves « sélectionnés », ce qui serait à leur sens une forme de discrimination. Pour cela, tous les élèves du lycée professionnel depuis 4 ans ont pu suivre les ateliers « je crée mon réseau » et faire apprécier leurs CV et lettre de motivation par un professionnel.

Une évaluation de ces aides ponctuelles est très compliquée, mais un chiffre montre le succès des diverses actions menées dans l'établissement pour faciliter l'immersion en entreprise de leurs élèves : en juin 2011, seuls 4 élèves sur 92 inscrits au Bac Pro ont été invalidés pour cause de stage non réalisé.

Quant à la lutte contre le décrochage scolaire, les périodes de formation en entreprise étant obligatoires en lycée professionnel, toutes les actions mises en oeuvre afin d'aider les jeunes à s'insérer dans l'entreprise contribuent à lutter contre le décrochage scolaire.

• Préconisations pour la suite du dispositif

Pour aller plus loin, les établissements scolaires suggèrent :

- d'amplifier la mise en relation des élèves avec des entreprises qui soient capables d'accueillir des jeunes en difficultés sociales ;
- de relayer à un plus grand nombre d'entreprises les besoins en formation des élèves repérés par les acteurs de la Cellule stages ;
- d'avoir accès à un catalogue d'entreprises partenaires ;
- d'accroître le travail transversal entre établissements scolaires rencontrant les mêmes difficultés (rôle d'interface joué par FACE) ;
- de continuer à développer des ateliers axés sur les savoir-être en entreprise et sur l'estime de soi ;
- d'aider les élèves dans leur « parcours de mobilité » ;
- de continuer à personnaliser l'accompagnement ;
- de conserver la souplesse du dispositif.

Le collège Théodore Monod suggère d'immerger les enseignants dans les entreprises partenaires de FACE : cela pourrait être un levier d'apprentissage des méthodes de travail développées par FACE. Cela permettrait d'intégrer ces méthodes dans l'exercice des missions éducatives des établissements scolaires.

En annexe :

- des informations précises par établissement scolaire sur le type d'actions menées et les élèves bénéficiaires.
- des renseignements sur d'autres expériences de lutte contre les discriminations d'accès aux stages développées par d'autres territoires

Pour en savoir plus :

Cécile Dehalu

Mairie de Roubaix

Responsable des missions Egalité et Interculturalité

Direction Projet de Cohésion Sociale

Tél: 33 + (0) 3 20 14 10 47

Fax: 33 + (0) 3 20 14 10 49

cdehalu@ville-roubaix.fr

Correspondance : Mairie de Roubaix, 17 Grand Place, CS 70737, 59066 Roubaix Cedex 01

ANNEXE I :

Fiches par établissements scolaires participants

Collège Théodore Monod – Roubaix

Nom de la personne contact : M Courdent, principal adjoint et Mme Delsarte, professeur en charge de la DP3
Téléphone et mail : 03 20 75 27 19 / ce.0594634s@ac-lille.fr

1. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2009-2010
- en 2010-2011
- en 2011-2012

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- ateliers simulations d'entretiens téléphoniques et physiques
- atelier savoir être/sensibilisation à la discrimination
- expérimentation : travail sur une semaine de découverte : 5 élèves intégrant 5 entreprises (semaine prévue en octobre 2012)

3. Type et nombre des élèves bénéficiaires :

- Niveau scolaire : 3ème
- Age : 14 à 16 ans
- Nombre d'élèves concernés : 10 élèves

Collège Van der Meersch – Roubaix

Nom de la personne contact : Mme Bolluyt, CPE
Téléphone et mail : 03 20 89 43 30, vie-scolaire.0595168x@ac-lille.fr

1. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2009-2010
- en 2010-2011
- en 2011-2012

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- ateliers simulations d'entretiens téléphoniques et physiques

3. Type et nombre des élèves bénéficiaires :

- Niveau scolaire : 4ème et 3ème
- Age : 14-15 ans
- Nombre d'élèves concernés : 10 élèves par an

Collège Madame de Sévigné - Roubaix

Nom de la personne contact : Patrick Lepetit et Alain Bracke
Téléphone et mail : 03 20 28 46 46, ce.0590183d@ac-lille.fr, bakou.pl@free.fr

I. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2010-2011
- en 2011-2012

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- ateliers simulations d'entretiens téléphoniques et physiques
- atelier savoir être/sensibilisation à la discrimination
- accompagnement personnalisé : travail individuel au cas par cas

3. Type et nombre des élèves bénéficiaires :

- Niveau scolaire : 3ème
- Age : 15-16 ans
- Nombre d'élèves concernés : 15

Collège Jean-Baptiste Lebas - Roubaix

Nom de la personne contact : Czeslaw Stachon
Téléphone et mail : stachon.c@free.fr

I. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2009-2010
- en 2010-2011
- en 2011-2012

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- ateliers simulations d'entretiens téléphoniques et physiques

3. Type et nombre des élèves bénéficiaires :

- Niveau scolaire : 3ème
- Age : 15 ans
- Nombre d'élèves concernés : 17

Collège Anne Franck - Roubaix

Nom de la personne contact : Brigitte Carton
Téléphone et mail : 03 20 24 64 45, brigitte.carton@ac-lille.fr

I. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2009-2010
- en 2010-2011
- en 2011-2012

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- ateliers relance téléphonique
- ateliers simulations d'entretiens téléphoniques et physiques

3. Type et nombre des élèves bénéficiaires :

- Niveau scolaire : 3ème et SEGPA
- Age : de 14 à 16 ans
- Nombre d'élèves concernés : 10 élèves par an

Lycée professionnel Jean Moulin – Roubaix

Nom de la personne contact : M. David Lallement, Chef de Travaux
Téléphone et mail : 03 20 81 99 38, ctx-lp@orange-business.fr

1. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2009-2010
- en 2010-2011
- en 2011-2012

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- ateliers simulations d'entretiens téléphoniques et physiques
- atelier savoir être/sensibilisation à la discrimination
- atelier identifier et développer son réseau d'entreprise
- expérimentation : atelier « Aide à la rédaction de CV » a été adapté aux profils et compétences déjà atteintes par nos élèves

3. Type et nombre des élèves bénéficiaires :

- Niveau scolaire : Seconde Bac Pro Métiers des Services administratifs
- Age : 15 – 16 ans
- Nombre d'élèves concernés : 120 chaque année sur les ateliers « développer son réseau » et « aide à la rédaction de CV » ; 30 en 2010 – 2011 sur les autres ateliers.

Lycée Jean Rostand – Roubaix

Nom de la personne contact : Serge Cuyers, enseignant
Téléphone et mail : 03 20 20 59 30 poste 134, serge.cuyers@wanadoo.fr

1. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2010-2011
- en 2011-2012

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- atelier savoir être/sensibilisation à la discrimination

3. Type et nombre des élèves bénéficiaires :

- Niveau scolaire : BTS
- Age : 19-20 ans
- Nombre d'élèves concernés : 30

Lycée Léonard de Vinci – Roubaix

Nom de la personne contact : Céline Clavet
Téléphone et mail : 06 61 38 65 29, clavetldv@hotmail.fr

1. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2009-2010
- en 2010-2011
- en 2011-2012

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation
- ateliers relance téléphonique
- ateliers simulations d'entretiens téléphoniques et physiques
- atelier savoir être/sensibilisation à la discrimination

3. Type et nombre des élèves bénéficiaires :

- Niveau scolaire : 3ème
- Age : 15-16 ans
- Nombre d'élèves concernés : 28

Lycée professionnel Turgot – Roubaix

Nom de la personne contact : Nathalie Saisset, Provisseure adjointe et Laurence Hernu, Provisseure
Téléphone et mail : 03 20 73 75 27, proviseur.0590186g@ac-lille.fr

1. L'établissement scolaire a participé au dispositif Cellule stages :

- en 2009-2010

2. Forme de la cellule stage au sein de l'établissement :

- ateliers d'aide à la rédaction CV et lettre de motivation

Remarque :

Aucune fiche-bilan du Collège Baudelaire (participation en 2009-2010) ni du Collège Samain (en cours de participation au Forum stage d'octobre 2012).

ANNEXE 2

Expériences de lutte contre les discriminations d'accès aux stages développées par d'autres territoires

D'autres territoires, en France, ont mis en place des actions permettant, comme la Cellule stages, de lutter contre les discriminations d'accès aux stages.

Le réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration)¹ a édité, en octobre 2011, **une note de cadrage** relative à l'éducation et la prévention des discriminations. Cette note comprend un chapitre sur l'accès aux stages, repris in extenso, ci-joint.

Elle pose le cadre juridique de ces actions et souligne que peu d'études ou de travaux se sont penchés sur cette question. Après avoir proposé une analyse succincte de la problématique, la note présente trois exemples éclairants de pratiques en cours (textes encadrés) :

- « **Un stage, j'y ai droit** », action en faveur de l'accès aux stages de 3ème, dans le département de **l'Essonne** ;
- un accompagnement de jeunes lycéens dans l'accès aux stages par **la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Aube** ;
- « **Face à l'école** » : passerelle école/entreprise – FACE Grand Toulouse à **Toulouse**

Outre ces actions, qui sont soeurs de la Cellule stage, d'autres initiatives plus restreintes sont prises par différentes villes pour permettre l'accès aux stages des jeunes :

- **Ville d'Angers** : les signataires du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'Angers, Trélazé et d'Agglomération se sont engagés à accueillir au sein de leurs structures, des élèves de 3ème dont les recherches de stages d'observation auraient échoué à l'issue du délai imparti.
- **Ville de Nantes et Nantes Métropole** (communauté urbaine) : développement d'un partenariat privilégié avec les collèges des quartiers prioritaires sans passer par un intermédiaire. Ce partenariat permet aux collégiens de venir en stage au sein des services de la ville de Nantes et de la communauté urbaine de Nantes.

Il est à noter que **la ville de Mulhouse** a engagé une réflexion sur la question de l'accès aux stages. Des contacts ont été pris avec Espace et Développement, la Ligue de l'Enseignement et FACE qui développent chacun des initiatives pour accompagner les collégiens dans la préparation de leur stage.

1. <http://www.reseau-reci.org>

Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI)

Démarches éducatives à l'épreuve de la diversité : intégration, ethnicisation et prévention des discriminations : Note de cadrage (octobre 2011) - extrait

B. L'accès aux stages

Le domaine de la discrimination prohibée a été étendu à l'accès aux stages et aux formations professionnelles par la loi du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations, qui a modifié en profondeur le Code du travail.

Cette loi, votée en France en application des directives du Conseil de l'Union européenne², modifie l'arsenal juridique de lutte contre les discriminations. **La discrimination directe ou indirecte dans l'accès aux stages et donc un délit puni par la loi, et c'est un préalable qu'il est bon de rappeler.**

« **Aucune personne ne peut être écartée d'une procédure de recrutement ou de l'accès à un stage ou à une période de formation en entreprise**, aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, directe ou indirecte, notamment en matière de rémunération (...) de mesures d'intéressement ou de distribution d'actions, de formation, de reclassement, d'affectation, de qualification, de classification, de promotion professionnelle, de mutation ou de renouvellement de contrat en raison de son origine, de son sexe, de ses moeurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille ou de sa grossesse, de ses caractéristiques génétiques, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son nom de famille ou en raison de son état de santé ou de son handicap ». (**Code du travail** - article L1132-1).

Peu d'études, de rapports ou de travaux existent sur cette question.

Les discriminations dans l'accès aux stages font l'objet d'un rapport officiel, pour la 1ère fois, en 2000 : il s'agit d'un rapport de l'inspection générale de l'Education nationale (IGEN) au ministre délégué à l'Enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon, qui établit un constat clair : les pratiques de discrimination raciale dont sont victimes les élèves des lycées professionnels lorsqu'ils recherchent un stage sont « fortes et répandues ». Ce rapport pointe que chez les élèves issus de l'immigration, « les pratiques discriminantes sont fortes dans 30% à 50% des cas. Elle ne concernent pratiquement que les élèves d'origine africaine, l'origine maghrébine étant majoritaire ». De nombreux témoignages recueillis dans le cadre de cette enquête auprès d'établissements professionnels confirment également que ces pratiques sont anciennes et courantes.

Suite à ce rapport, une circulaire du ministère de l'Education nationale précise le rôle des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale³, auprès des établissements (Circulaire n° 2002-077 du 11 avril 2002 « Préparation de la rentrée 2002 en lycée professionnel »).

Depuis, la question de la discrimination dans l'accès aux stages a été traitée dans plusieurs projets européens EQUAL, financés par le Fonds social européen (FSE) et avec le soutien de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité

2. Directives 97/80/CE du 15 décembre 1997 relative à la charge de la preuve dans les cas de discrimination fondée sur le sexe, 2000/43/CE du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique et 2000/78/CE du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

3. La circulaire leur donne pour rôle d'intervenir dans « les actions d'information sur le dispositif I14-CODAC auprès des jeunes en formation initiale dans les établissements où certains élèves rencontrent des difficultés d'accès aux stages ou à l'emploi ». Ils sont aussi les représentants de l'Education nationale dans les CODAC (commissions départementales d'accès à la citoyenneté devenues depuis les Comités pour l'Égalité des Chances ou COPEC).

des chances (ACSE), parmi lesquels :

- Talent (Territoires en Action Lorrains pour l'Égalité Nouvelle au Travail), porté par l'académie de Nancy-Metz et la direction régionale lorraine de l'ACSE ;
- Transfert porté par l'Union nationale des syndicats autonome, le Fédération Léo Lagrange, le groupe AGAPES Restauration, le Centre des jeunes dirigeants de l'économie sociale et l'union nationale lycéennes sur trois territoires (Lille-Roubaix dans le Nord-Pas-de-Calais, Bellegarde Oyonnax dans l'Ain en Rhône-Alpes, et Reims en Champagne-Ardenne) ⁴ ;
- Accede (Acteurs Concertés pour l'Égalité et contre les Discriminations Ethniques à l'emploi des jeunes) mené à Villeurbanne, dans le Rhône, par la Ville de Villeurbanne et des partenaires locaux (association, mission locale, ANPE, unions locales CFDT et CGT, ADECCO et l'académie de Lyon.)

Rôle des stages : qualification et expérience du monde du travail.

Les stages ou périodes de formation en entreprise n'ont pas le même statut selon les types d'établissements et de formation. Ils sont obligatoires dans le cadre des enseignements professionnels⁵. En CFA (centre de formation des apprentis), ils sont même une condition pour l'entrée en apprentissage et pour l'accès à la formation. Par contre, les stages réalisés par les collégiens de 3ème sont des stages d'observation courts qui n'ont pas d'incidence sur l'obtention d'un diplôme. Ils sont néanmoins obligatoires en théorie depuis 2005, mais de fait certains collèges renoncent à les mettre en place en raison des difficultés rencontrées pour trouver des lieux de stage.

Quels que soient les niveaux et types de formation, le vécu de discriminations dans l'accès à un stage a des conséquences. Dans le 1er cas, ne pas réaliser un stage, ou ne pas le réaliser de manière adéquate, est un obstacle à la formation et peut y mettre fin. Dans le 2ème cas, il a été observé qu'en tant que 1er contact avec le monde de l'entreprise, la confrontation pour des collégiens à la discrimination pouvait être un fait marquant pesant dans leur scolarité postérieure.

Positionnement et rôle des entreprises dans les discriminations à l'accès aux stages.

Généralement, les entreprises ont une vision réduite des stagiaires : utilitariste (ils représentent de la main d'oeuvre gratuite), ou ceux-ci peuvent être considérés comme un poids (c'est le cas des élèves de 3ème, dont la période de stage courte d'une semaine, couplée à leur jeune âge et leur manque de compétence, en fait une charge).

Dans le cas des entreprises réticentes à accueillir des stagiaires sur la base de représentations négatives (pas nécessairement exprimées), une bonne coordination et une bonne communication entre enseignants référents et tuteurs dans le cadre de l'entreprise peuvent contribuer à régler le problème. C'est ce qui a été observé dans le dispositif « Un stage j'y ai droit » mis en place en Essonne pour favoriser la réalisation par les élèves de 3ème de collèges en politique de la ville : la communication auprès des entreprises par la chargée de mission du conseil général d'une part, et la préparation « coaching » des élèves au monde de l'entreprise et aux objectifs du stage, combiné à un appui pour l'accès aux stages avec la mise en place d'un portefeuille d'offres spécifiques, ont permis de changer les a priori des uns et des autres (« les entreprises sont discriminantes », « les jeunes ont des problèmes de comportement »...). Autre enjeu de cette action expérimentale : agir sur les inégalités liées au capital et au réseau social des élèves. Les jeunes issus de milieux défavorisés ne bénéficient pas des mêmes appuis et relais vers le monde du travail. La plupart des stages de 3ème sont trouvés dans un réseau de connaissance, et les élèves qui en sont dépourvus se tournent systématiquement vers « l'épicerie du coin » ou abandonnent. C'est pour lutter contre ce phénomène que cette action met à disposition des élèves des offres de stages négociées avec les entreprises, dans diverses entreprises et laboratoires de recherche.

Enfin, dans ce domaine, la discrimination n'est pas seulement « le problème de l'entreprise » : elle n'existe pas seulement

4. Ces deux projets ont donné lieu à la réalisation d'études sur le phénomène : « Les discriminations, de l'école à l'entreprise », de Fabrice DHUME et Nadine SAGNARD-HADDAOUI, dans le cadre du projet EQUAL-Transfert, et « Difficultés d'accès et discriminations dans l'accès au stage » de Nicolas FARVAQUE, dans le cadre du projet EQUAL-Transfert.

5. Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

au point de passage entre l'école et l'entreprise, mais existe bien de part et d'autre de ce moment, sous des formes diverses⁶ C'est une chose à garder à l'esprit quand on veut travailler sur la question des discriminations dans l'accès aux stages : les pratiques découlant des phénomènes de représentation, des préjugés, de l'ethnisation et de la stigmatisation existent à l'école aussi bien que dans l'entreprise, avec une certaine continuité entre les deux.

Rôle des acteurs éducatifs.

Les chefs d'établissements, professeurs principaux et enseignants, qui peuvent intervenir dans le cadre de la recherche/réalisation d'un stage, sont les acteurs de 1ère ligne face aux jeunes.

Face à l'existence de discriminations, leurs réactions peuvent être diverses : il arrive souvent que les enseignants tentent de gérer les situations en direct, sans nécessairement en référer aux chefs d'établissements, ce qui fait que toutes les situations ne sont pas connues. Les enseignants sont exposés au danger de discriminer eux-mêmes par anticipation (en déconseillant/décourageant un élève qui s'expose à un refus douteux susceptible d'être discriminatoire), certains règlent eux-mêmes la situation d'élèves qui ne trouvent pas de stage...

Conséquences sur les élèves.

On l'a dit, le vécu d'une première expérience de discrimination pour un jeune, dans ses premiers contacts avec l'entreprise, peut le marquer de manière profonde. Et ce ressenti ne sera pas nécessairement verbalisé.

Les conséquences, comme pour la plupart des personnes victimes de discriminations, sont multiples : perte de confiance, stratégies d'évitement (ils évitent de s'exposer à des refus et limitent alors leurs candidatures : c'est de l'autocensure qui crée une autodiscrimination)...

Les conséquences chez les élèves, et l'importance du phénomène sont difficiles à cerner en raison d'un manque de verbalisation des expériences. Parler d'une expérience de discrimination est important, néanmoins il est rare que cette parole s'exprime, et les élèves qui parfois ont vécu de véritables situations de discrimination gardent le silence.

Le projet ACCEDE, mis en oeuvre à Villeurbanne, dans le Rhône, s'est intéressé à cette question. Le lycée de la nouvelle chance implanté dans cette ville a mis en place une procédure de contrôle imposée aux entreprises dans le système d'offre de stages, limitant la liberté de ces dernières pour le choix des stagiaires. Seules 4/5ème des entreprises, sur 80 entreprises partenaires, se sont opposées à ce système, et finalement une seule a abandonné le partenariat avec le lycée. Par la suite, face au constat que les lycéens ne parlaient pas des discriminations qu'ils vivaient, le recueil de récits

de leurs expériences de discrimination a été réalisé et a contribué à libérer leur parole. Le lycée est allé jusqu'à la mise en place d'une grille de repérage et de veille des discriminations.

Pistes et préconisations :

Pour agir sur la manifestation des discriminations dans l'accès aux stages, certaines solutions et pistes ont pu être proposées dans le cadre des projets menés sur cette question, notamment :

- Créer des systèmes de repérages et « observatoires » des discriminations.
- Mettre en place des réseaux locaux pour favoriser l'accès aux stages : on l'a dit précédemment, certains élèves rencontrent dès la 3ème des obstacles pour la réalisation d'un stage, et les expériences de discriminations en lien avec le monde du travail commencent là. Un des principaux éléments leur faisant défaut est l'absence de réseau familial ou personnel ancré dans le monde professionnel. La mise en place de réseaux (à échelle communale, départementale, etc.) de parrainage/tutorat peut-être une solution à cet obstacle.

6. Voir à ce propos Fabrice DHUME, Nadine SAGNARD-HADDAOUI, « La discrimination, de l'école à l'entreprise. La question de l'accès aux stages des élèves de lycée professionnel en région lorraine », 2006.

En pratique :

« Un stage j'y ai droit », action en faveur de l'accès aux stages de 3ème – conseil général de l'Essonne.

A l'origine de ce projet, une élue du Département, vice-présidente du conseil général de l'Essonne, conseillère générale et adjointe au maire d'une commune du département, siégeant dans les conseils d'administration de certains établissements scolaires de la ville organise en 2005 une réunion rassemblant les établissements scolaires de la ville (deux collèges et un lycée), des représentants du MEDEF et de la CFDT. Cette réunion visait à établir pourquoi les collégiens ne réalisaient pas leur stage en entreprise.

Le postulat de départ est que cet état de fait est la conséquence de pratiques discriminatoires des entreprises, sur des critères essentiellement d'origine et de patronyme... mais aussi de traitement différencié basé sur l'adresse, le territoire des Ulis souffrant d'une image dégradée.

Cette action est une action d'accompagnement d'élèves de 3ème pour la réalisation de leur stage d'observation en entreprise à travers :

- la création et l'animation d'un réseau d'entreprises pour le recueil puis la proposition d'offres de stages aux collégiens (mise à disposition des collèges d'un « portefeuille d'entreprises ») ;
- la préparation des collégiens à la réalisation de leur stage à travers des sessions de coaching réalisées par un institut spécialisé.

Diverses modalités sont mises en oeuvre :

- animation d'un réseau d'entreprise, recherche de nouveaux partenaires sensibilisés aux difficultés que rencontrent les jeunes collégiens ;
- préparation des élèves aux stages par un institut de « coaching », outil qui met en oeuvre des actions concrètes et complémentaires pour démystifier l'entreprise et en faire connaître les règles, valoriser des métiers très divers et travailler sur la motivation des élèves ;
- engagement commun autour d'une charte, élaborée en 2008. Elle est signée par le conseil général et l'inspection académique.

Mis en place en 2006, l'objectif de ce dispositif défini comme expérimental est la pérennisation du dispositif sur un groupe de cinq collèges chaque année, avec un roulement des collèges bénéficiant du dispositif (sortie du dispositif quand la problématique est reprise par les établissements et les équipes éducatives).

Il repose sur un partenariat stable : conseil général de l'Essonne, Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, Education nationale, inspection académique, entreprises locales, centres d'études, laboratoires de recherche et universités (pour l'accueil de stagiaires), etc.

En pratique:

Accompagnement des jeunes lycéens dans l'accès aux stages - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aube.

Face à la difficulté rencontrée par certains jeunes lycéens à trouver une entreprise pour la réalisation de leur stage technique, obligatoire pour la validation de leur année scolaire, la Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Aube, en partenariat avec deux lycées de l'agglomération troyenne. Elle propose une action qui consiste à :

- proposer une aide aux jeunes à la recherche de stage, un accompagnement et un suivi des lycéens ;
- organiser des rendez-vous avec les professeurs, rendez-vous individuels avec les jeunes pour cibler la/les difficulté(s) qu'ils rencontrent ;
- rechercher des entreprises volontaires pour accueillir des stagiaires ;
- préparer les jeunes aux entretiens et assurer un suivi pendant le stage.

Cette action a été mise en place de 2006 à 2008. Elle vise à la validation de son année par les jeunes rencontrant des difficultés pour la réalisation de leur stage. 3 à 8 jeunes ont été suivis par lycée, et tous ceux qui ont été assidus aux démarches ont trouvé et réalisé un stage.

En pratique

« Face à l'école » : passerelle école/entreprise – FACE Grand Toulouse - Toulouse

Cette action est née du constat des difficultés, pour certains élèves, à trouver un stage en entreprise ou un contrat d'apprentissage. La plupart de ces élèves, en majorité d'origine étrangère et issus d'un quartier populaire, n'ont pas de réseau familial. Afin de favoriser l'égalité des chances dans le cadre de l'accès aux stages et à l'entreprise, plusieurs choses ont été mises en place :

- des simulations d'entretien d'embauche avec des professionnels et employeurs ;
- des interventions dans les classes : des professionnels rencontrent les élèves d'une classe afin de faire connaître l'entreprise et les métiers qui la concernent ;
- des visites d'entreprises par groupe de quatre élèves et un entretien avec un professionnel ;
- une mise en relation avec les entreprises pour la recherche d'un stage : mise en lien entre l'établissement scolaire et des entreprises disposées à prendre des élèves en stage.